



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2011

1 - Examen de déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

La commune a reçu 10 DIA pour les 10 lots du lotissement « Le bellevue », rue Pierre Montet sous le cimetière. La commune décide de ne pas préempter pour un achat.

2 - Avenants pour les travaux de l'église

Joël Lefort présente les projets d'avenants établis par Monsieur Frenoy, le maître d'œuvre, pour des travaux complémentaires.

Lot 1 « Maçonnerie Ravalement » dont le titulaire du marché est l'entreprise Vincent : Moins value d'un montant de 2 259.80 € HT pour le changement d'emplacement des sanitaires et plus value d'un montant de 6 842.75 € HT pour la démolition des sols terre cuite, terrassement et enlèvement des gravats soit un avenant d'un montant de 4 582.95 € portant le marché de 83 057.92 € HT à 87 640.87 € HT

Lot 4 « menuiserie bois » dont le titulaire du marché est l'entreprise Clément : Moins value d'un montant de 6 892.60 € HT pour lambris, cimaise, modification sens ouverture et plus value d'un montant de 1 720 € HT pour remplacement châssis, trappe sapin soit un avenant d'un montant de - 5172.60 € portant le marché de 16 130.60 € HT à 10 958 € HT

Lot 5 « Plâtrerie Peinture » dont le titulaire du marché est l'entreprise Ray (Avenant n°2) : plus value d'un montant de 1 032 € HT pour un badigeon sur colonnes et chapiteaux pierre ; marché porté de 54 593.55 € HT à 55 625.55 € HT

Lot 6 « Plomberie Chauffage » dont le titulaire du marché est l'entreprise Goiffon : plus value d'un montant de 679 € HT pour la pose d'un vidoir ménagé dans les sanitaires ; marché porté de 18 000 € HT à 18 679 € HT

Lot 7 « Electricité » dont le titulaire du marché est l'entreprise Electroforce (Avenant n°2) : Moins value d'un montant de 1 471 € HT pour la modification du projet d'éclairage et plus value d'un montant de 1 805 € HT pour la sonorisation soit un avenant de 334 € portant le marché de 46 950 € HT à 47 284 € HT

Le total des avenants depuis le début du chantier s'élèvent à 11 811 .59 € HT et porte le marché à 345 907.98 € HT. Le Conseil, après délibération, accepte à l'unanimité ces avenants qui seront signés par le Maire.

3 – Avenants pour les travaux de l'aire de loisirs

Monsieur le maire fait le point sur les travaux réalisés à l'aire de loisirs. Il précise qu'en matière de travaux publics, les travaux sont facturés au réel car repris au métré et que les avenants sont donc indispensables.

Il présente les avenants proposés par « Equinoxe » le maître d'œuvre du projet. Les différents avenants ont pour objet de mettre au point les différents travaux réalisés.

Pour le lot 1 « Terrassements-VRD » des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires pour l'adaptation aux conditions hydrauliques du site pour la bonne tenue de l'ouvrage pour un montant total de 21 520 € HT. Par contre, des travaux prévus dans le marché initial n'ayant pas été réalisés pour un montant de 20 356 €, un avenant est établi pour un montant de 1 154 € avec l'entreprise Remuet.

Pour le lot 2 « sols - espaces verts » « Terrassements-VRD » des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires pour l'adaptation aux conditions de sol et hydrauliques du site pour la bonne tenue de l'ouvrage pour un montant total de 15 523 € HT. Par contre, des travaux prévus dans le marché initial n'ayant pas été réalisés pour un montant de 6 652 €, un avenant est établi pour un montant de 8 601 € avec l'entreprise Calad'jardins services.

Pour le lot 3 « serrurerie » des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires pour l'adaptation du site pour la bonne tenue de l'ouvrage et le respect des normes de sécurité pour un montant total de 18 488.80 € HT. Par contre, des travaux prévus dans le marché initial n'ayant pas été réalisés pour un montant de 17 088.80 €, un avenant est établi pour un montant de 1 400 € avec l'entreprise Larochette. l'avenant accepté précédemment étant annulé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des avenants présentés et autorise le Maire à les signer. Le total des avenants s'élève à 11 155 € et porte le marché à 591 441.50 € HT.

Au cours des discussions, il est évoqué la nécessité de réaliser une signalétique de l'aire de loisirs, du parking...et que les travaux des entreprises seront réceptionnés fin mars, l'inauguration étant prévue le samedi 21 mai à 11h. Certains élus évoquent la « forêt de lampadaires » ; Jean-Pierre Bermond réplique que l'effet sera différent quand les arbres auront poussé.

4 – Affaire Texier : Expropriation

Monsieur le Maire informe que la commune doit charger un avoué auprès de la cour d'appel de Lyon dans le cadre de la procédure d'appel en cours pour la fixation des indemnités.

Le Conseil Municipal accepte, par 12 pour et 2 contre.

5 – Affaire Dubost : cimetière

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de travaux au cimetière, la commune a procédé à une reprise de concessions.

Des concessions perpétuelles en état d'abandon ont été reprises après une longue procédure, avec information des familles par voie d'affichage.... Les concessions temporaires pouvant être reprises deux ans après échéance, la commune a procédé à plusieurs reprises de concessions échues, après avoir apposé des pancartes auprès des tombes pour en informer les familles.

Malgré cela, une concession attribuée en 1941 à une famille Dubost pour 30 ans a fait l'objet d'une exhumation par les Pompes Funèbres contestée maintenant par un héritier qui ne s'est pas manifesté à l'époque. Pour lui, la concession ayant été renouvelée en 1984 avec une date d'effet au 1^{er} décembre 1984 indiquée sur son titre, (au lieu de 1971) la concession était valable jusqu'en 2014.

Comprenant bien que tout ce qui touche le domaine de la mort est un domaine sensible, le Maire a proposé à la famille de replacer les ossements gardés dans l'ossuaire communal dans la concession qui est toujours disponible. Mais cette proposition n'a pas été acceptée, la famille voulant la remise en état de la concession qui avait à l'origine une stèle. Monsieur Maurice Dubost a saisi le tribunal administratif.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à ester (aller) en justice.

6 - Assistance juridique pour l'affaire Dubost

Monsieur Maurice Dubost n'ayant pas pris d'avocat, la commune n'est pas obligée d'en prendre un. Elle se fera assister pour sa défense par un juriste de la mission assistance juridique du Centre de Gestion. Une participation de 30 € de l'heure sera facturée.

Le Conseil Municipal accepte ce recours à l'assistance juridique à l'unanimité.

7 - Affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif du budget principal

Andrée Gauthier rappelle que les excédents cumulés de la section de fonctionnement s'élèvent au 31/12/2010 à 694 691.84 € ;

la section d'investissement présente un besoin de financement (ou déficit) de 337 851.05 €.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 400 000 € à l'article 1068 « excédents capitalisés » de la section d'investissement. Les 294 691.84 € sont reportés en section de fonctionnement.

8- Affectation de l'excédent de fonctionnement du compte administratif du budget « assainissement »

Il est rappelé que les excédents cumulés de la section d'exploitation au 31/12/2010 s'élèvent à 247 851.07 € ; la section d'investissement présentant également un excédent de clôture de 521 096.95 €, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas affecter d'excédent de fonctionnement à la section d'investissement..

9- Vote des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2010 pour l'année 2011.

Taxe d'habitation : 14.21 % Foncier bâti : 17.31 % Foncier non bâti : 18 % Cotisation Foncière des Entreprises : 16.43 %

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces taux à l'unanimité.

10- Fiscalisation des charges du SYDER

Il est remis à chaque conseiller des états sur les diverses charges du SYDER au titre de l'année 2011. Ces charges s'élèvent à 54 023.88 € au lieu de 38 038.93 €. Elles sont constituées par les participations dues au titre des travaux, par les consommations électriques des postes d'éclairage public, par des frais de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public.

Une contribution d'administration est également due au Syder proportionnellement au nombre d'habitants de la commune.

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer pour décider si ces charges sont, fiscalisées (payables par les contribuables) ou budgétisées en totalité ou en partie.

Autrefois, les charges du Syder pour les travaux d'investissement étaient toutes fiscalisées. La commune payait sur son budget tous les frais d'entretien de l'éclairage public à Citéos et les consommations électriques à EDF. Mais, depuis que le Syder a repris la compétence « Eclairage Public » dans sa globalité, les charges sont plus élevées ; la commune budgétise donc tous les frais d'entretien de l'éclairage public, les consommations électriques à EDF.... les travaux d'investissement étant fiscalisés.

La commission des finances a proposé de continuer cette pratique en budgétisant 19 560.59 € et en fiscalisant 34 463.29 €. Les charges annuelles du Syder correspondant aux seuls travaux d'investissement augmentent de 32.60 % en raison principalement des travaux du fond de Blacé, de l'aire de loisirs et de l'église. Une simulation fiscale a été faite cette année sur les feuilles d'impôt d'un contribuable blacéen, et il a été constaté une augmentation de l'impôt de la colonne « syndicats » de chaque feuille d'impôt (Taxe d'habitation et Taxes Foncières) de moins de 1 %.

Andrée Gauthier propose toutefois que pour ne pas alourdir les impôts des ménages, la commune fasse un effort (ce qui implique une économie sur d'autres dépenses budgétaires) et paye sur le budget communal une somme plus importante.

Après débat, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 contre décide d'inscrire au budget 8 463 € de plus que la proposition de la commission des finances soit la somme de 28 024 €, la somme fiscalisée se montant à 26 000 €. Ce geste aura une portée symbolique.

11- Fiscalisation des charges du SIVOS

Il est décidé à l'unanimité de fiscaliser les charges du SIVOS qui sont identiques à celles de l'an dernier, soit 5 508 €.

PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Andrée Gauthier, Responsable de la commission Finances, présente les grandes lignes de la section de fonctionnement du projet établi par la commission.

Joël Lefort présente les projets d'investissement envisagés.

Le budget sera voté à la réunion du 12 avril.

COMMISSIONS

Travaux église : réception des travaux prévue pour la fin mars. Des finitions sont à effectuer et un problème de portes vitrées avec l'entreprise Pieralu est à résoudre.

Un débat s'engage sur l'éclairage extérieur de l'église ; certains contestent l'esthétique de l'éclairage et du matériel beaucoup trop visible le jour. Plusieurs élus rapportent le mécontentement de blacéens. Certes, il y a toujours un écart entre ce qui prévu par ordinateur et la réalisation sur le terrain, mais le projet présenté est vraiment très différent !

On apprend que le Syder n'a pas de bureau d'études, et qu'il s'appuie sur les bureaux d'études des fournisseurs.

Plusieurs propos sont tenus : un recours contre le Syder est-il possible ? peut-on enlever des leds et à quel coût ?

....

Joël Lefort précise que l'éclairage du clocher peut être programmée et Jean-Pierre Bermond dit que la consommation sera très faible.

Le Syder sera sollicité pour une réunion sur ce sujet. L'ensemble y sera convié.

Ecoles : Catherine Mathieu informe que trois enfants ont été exclus de la cantine pendant deux semaines en raison de problèmes de discipline; Béatrice Ferré propose de diminuer le temps de la sanction à compter de septembre 2011

Environnement : journée nettoyage du printemps organisé par la CCBV et la commission environnement le samedi 9/04 à partir de 8h 30 (RDV sur le parking de la Mairie).

Le problème du tri sélectif à la salle des fêtes est évoqué par Béatrice Ferré ; sur sa proposition, il est décidé de préparer une liste de consignes à respecter par chaque particulier ou chaque association qui prend la salle des fêtes. La commission associations s'en chargera.

Par ailleurs, ayant constaté que les associations ne rendaient pas toujours la salle des fêtes propre, le Conseil décide de demander un chèque de caution aux associations qui sera rendu après la réalisation de l'état des lieux.

Bibliothèque : une soirée « poésie » aura lieu le vendredi 25 mars à 20h à la mairie-bibliothèque ; une exposition sur ce thème est à découvrir dans les locaux de la Mairie.